

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 MARS 2017 à 18 HEURES 30**

Le 27 mars 2017 à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

**Présents :** ROUET Frédéric, JACQUEMUS Jacqueline, TORELLI Jean-Marie, LECLERC Nicole, CAYOL Marc, COURBET Pierre, CROSET Bertrand, MACHUROT Suzy, PRUNARETTY Anouk, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, TESTON Martine.

**Procurations :** GAGNAIRE Serge à ROUET Frédéric, MEJIAS Marie-Claire à PRUNARETTY Anouk, JEAN Marylène à JACQUEMUS Jacqueline, MARCELLIN Maguy à Pierre COURBET

**Absent :**

**Secrétaire :** MACHUROT Suzy

**N°1 ó Clôture des régies Cantine, Garderie, Activités Périscolaires**

A compter du 1<sup>er</sup> Avril 2017, les recettes de la cantine, la garderie et les activités périscolaires seront encaissées par le biais d'une facturation groupée. Il est donc nécessaire de clôturer ces régies, puis une régie unique sera créée.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**N° 2 ó Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal**

Monsieur et Madame Victor TORSIELLO ont acquis en 2016 une concession trentenaire de 2 places. Ils souhaitent en acquérir une plus grande et sollicitent la rétrocession de cette concession. Ceci donnera lieu au remboursement de 264.48 euros (29/30<sup>ème</sup> de 273.60)

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**N° 3 ó Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux : Adhésion des communes de Bedarrides et de Sorgues**

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux sollicite l'avis du conseil municipal concernant l'adhésion des communes de Bedarrides et de Sorgues au service de l'assainissement non collectif. Avis favorable.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

**N°4 ó Fixation des indemnités de fonction à verser aux élus municipaux**

Suite aux directives des services de la Préfecture, le taux d'indemnité de fonction des élus sera fixé par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique, et non plus par rapport à l'indice 1015.

Voté à la majorité des membres présents et représentés 13 Pour et 2 Contre.

**N° 5 ó Création d'une régie de recettes « Enfance »**

**Annule et remplace la délibération 4 du 7 novembre 2016**

A compter du 1<sup>er</sup> Avril 2017, il est institué une régie « Enfance » pour l'encaissement des recettes de la cantine, la garderie et les activités périscolaires.

Cette régie sera installée à la bibliothèque. Un compte dépôt de fonds sera ouvert à la Direction Départementale des Finances Publiques de Vaucluse ;

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 27 mars 2017

Le Maire,  
Frédéric ROUET